

Colloque Éducation et Laïcité

1. Dans le contexte politique qui nous imposait le PL62 à la suite des PL59 et 60 et où le Mouvement laïque québécois, de concert avec d'autres organisations défendant la laïcité de l'État québécois;
2. Dans le contexte social qui nous imposait l'avancée des extrémismes religieux et son cortège d'accommodements religieux;
3. Dans le contexte de l'éducation qui se voit fissurée par de nombreux accrocs de taille à la déconfessionnalisation dont l'imposition du cours ECR (Éducation et culture religieuse) dans les écoles et polyvalentes, à tous les élèves du primaire et du secondaire au Québec;

Le Mouvement laïque québécois a défini ses objectifs dans un dépliant mis à jour en 2016.

Un objectif fondamental émis par le MLQ réclame le parachèvement de la déconfessionnalisation du système scolaire au Québec, notamment par l'abolition du cours ECR et par l'abolition du Comité aux Affaires religieuses du ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports au Québec.

4. Déjà en février 2017, le Conseil national du MLQ évoquait l'organisation d'un Colloque sur le thème Éducation et Laïcité au Québec.

À sa réunion de mars 2017, nous proposons de dresser l'état des lieux, qui était déposé à la réunion du 26 avril 2017 au Conseil national.

A sa réunion du 30 août 2017, le Conseil national adoptait formellement la résolution qui précisait la perspective d'organiser un colloque sous le thème Éducation et Laïcité au Québec en y fixant les trois objectifs suivants :

- Sensibiliser la population à la laïcisation de l'État québécois et à son inachèvement spécifiquement en éducation;
- Rassembler toutes les forces en faveur de la laïcité au Québec autour d'un enjeu central qu'est l'éducation;
- Proposer des solutions menant à la déconfessionnalisation totale de l'éducation au Québec e développant un plan d'action.

À la suite de quoi, un comité d'organisation formé à ce jour de quinze personnes, fut créé.

Les membres du comité ont eu deux réunions en octobre et en novembre 2017. Nous avons pris connaissance de l'état des lieux, des clientèles cible à

contacter ainsi que de l'ensemble des tâches à accomplir pour réaliser le Colloque Éducation et Laïcité au Québec, prévu à la fin mai 2018.

5. Nous prévoyons y tenir cinq ateliers qui permettront d'abord de soulever les principaux accrocs à l'exercice de la laïcité en éducation au Québec. Voici les accrocs relevés :

- Les subventions aux écoles privées;
- Les exemptions de taxes municipales et scolaire accordées aux lieux de culte;
- Le retrait des élèves des écoles publiques pour un enseignement religieux à la maison et les écoles religieuses clandestines;
- Le cours d'éthique et culture religieuse faisant la promotion des religions et ignorant l'athéisme et l'agnosticisme;
- Le Chaire de missiologie à l'Université Laval
- L'enseignement de la pastorale dans les écoles et collèges privés subventionnés;
- Les prières dans les garderies privées et les CPE subventionnés;
- Les accommodements religieux consentis dans nos institutions scolaires;
- Le port du voile islamique dans certaines écoles ainsi que la Journée du voile islamique célébrée à Concordia et McGill;
- Les prérogatives accordées au Comité aux affaires religieuses dûment reconnues par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec;
- La non-volonté politique du gouvernement Couillard de légiférer en faveur de la laïcité au Québec.

Voici le contenu des cinq ateliers :

- 1- La fiscalité entrave le plein exercice de la laïcité.
- 2- Le retrait des élèves des écoles publiques et les écoles clandestines.
- 3- Les religions ont droit de cité et sont enseignées dans nos institutions scolaires.
- 4- Les accommodements religieux consentis dans nos institutions scolaires.
- 5- Le refus politique du gouvernement Couillard de légiférer sur la laïcité de l'État québécois.

Déroulement

Vendredi soirée : Panel et conférenciers

Samedi AM et PM : Ateliers sur les accrocs à la laïcité et les solutions

Plénière